



Compte-rendu réunion EAP du 8 novembre 2023

Présents : Père Augustin

Mmes Geneviève Ambrosia, Suzanne Boissin, Jacqueline Burdet, Martine Fargier

MM Paul Grousset, Pierre Lacroix, Alain Roussel, Jean-Yves Rue-Fenouche

Excusés : Isabelle Carlu, Élisabeth et Christophe Grolleau.

La réunion a suivi avec rigueur l'ordre du jour proposé.

1. Rôle de l'EAP

Il serait bon que la première rencontre de l'année paroissiale s'effectue courant septembre, au plus tard début octobre. Père Augustin fixera trois semaines à l'avance une date. Il serait aussi intéressant que les personnes exerçant des activités au sein de la paroisse soient présentes au moins à la première réunion « Tout repli sur soi court circuite un rayonnement ». Le rythme **mensuel** des rencontres est décidé à l'issue de chaque réunion.

Le but de l'EAP est de :

- ✓ s'informer et informer de ce qui se fait dans la paroisse : certes nous avons un site Internet et une feuille du mois. Diverses expériences ont montré que la communication directe, par téléphone ou par un dialogue, implique davantage les personnes. Un constat depuis la prise en charge des nouvelles fonctions de Jean-Yves sur Aubenas, la paroisse semble mieux informée des différentes formations proposées par le diocèse,
- ✓ s'encourager,
- ✓ prendre du recul par rapport à ce qui peut nous heurter,
- ✓ animer la paroisse,
- ✓ proposer un ordre du jour,
- ✓ faire remonter les difficultés que rencontrent les personnes au sein de la paroisse, leurs inquiétudes.

2. Repas paroissial

Satisfaisant au niveau de la recette (même si celle-ci ne suffira pas à régler la facture du chauffage !) et au niveau de la convivialité : des personnes se sont retrouvées autour d'un jeu de cartes ou de boules prolongeant ainsi une après-midi de rencontre.

Bravo aux organisateurs et aux participants, avec une mention particulière pour Sylvie qui a réussi le tour de force d'accueillir 22 personnes chez elle.

3. Pastorale des funérailles

Deux personnes ont reçu leur lettre de mission : Hélène Balazuc et Marie-Cécile Roussel portant à six le nombre d'accompagnants pour les célébrations de funérailles. Outre les personnes chargées de conduire les célébrations, il convient de mentionner toutes celles qui, dans leur clocher, préparent l'église pour la cérémonie. Merci donc à Georges Gomez et Andrée Tranchand pour Laurac ; Monique Fayolle, Jacqueline et Louis Burdet pour Largentière ; Christiane Dugas pour Tauriers (mais pas que...! elle s'investit aussi beaucoup à Largentière pour l'accompagnement au cimetière notamment) ; Hélène Balazuc et Cécile Roussel pour Sanilhac ; Renée Orgnon pour Joannas ; Jocelyne Rieu et Arlette Marcoux pour Rocles ; H. Rieu pour Prunet ; A. Fargier pour Rocher ; Marthe et Simone Fayolle, Solange Bourgeois pour Montréal ; Daniel Montredon pour Chassiers qui

prépare l'église pour les cérémonies ; Janine Dejoux et Marie-Thérèse Gleyze qui s'occupent non seulement de la célébration mais aussi de la préparation de l'église à Vinezac et à Uzer ; Monique Soulerin et Paul Grousset...sans oublier Bernadette Pinède qui , par les chants, contribue au recueillement et à l'émotion.

4. Harmoniums :

Leur mauvais état nous incite à trouver une solution pour les enlever de la chapelle qu'ils encombrant. La paroisse préfèrerait les céder gratuitement à une ou un paroissien qui pourrait en avoir une quelconque utilité. Contactez-nous assez rapidement avant que nous les propositions à d'autres personnes.

5. Préparation au baptême

Elle s'effectue en trois temps

- ✓ Une première rencontre pour l'inscription, une sensibilisation au déroulement de la cérémonie et l'explication des symboles du baptême.
- ✓ Une deuxième rencontre avec différents intervenants qui témoignent de leur engagement de baptisés.
- ✓ Une troisième rencontre avec le prêtre.

6. Concerts

Alain Roussel nous fait part de son découragement face à l'attitude de certaines municipalités concernant l'utilisation de l'église. En effet, au mépris de la loi, les maires de Chassiers, Uzer, Prunet, Joannas, possesseurs des clefs de l'église s'arrogent le droit d'utiliser ce lieu comme bon leur semble. Or, ils ne doivent pénétrer à l'intérieur qu'en cas d'absolue nécessité (incendie, fonctionnement des cloches) sinon ils doivent demander l'autorisation aux responsables paroissiaux. Telle est la loi dont ils sont les représentants ! Un courrier sera adressé pour clarifier la situation.

7. Un appel est lancé pour nettoyer l'église.

Prochaine rencontre le 13 décembre 2023 de 18 h à 19 h 30.